



Au sujet de la divulgation des noms des membres du clergé accusés

Document de questions et réponses

Les Jésuites du Canada ont-ils l'intention de publier des listes de prêtres accusés d'abus sexuels de façon crédible ?

Les Jésuites du Canada ont consulté les provinces jésuites américaines et les auditeurs de nombreux diocèses américains au cours des cinq dernières années pour discuter de la réponse la plus appropriée et la plus cohérente à donner tant aux États-Unis qu'au Canada. Cette conversation se poursuit encore aujourd'hui.

Les médias ont largement rendu compte de la récente initiative visant à fournir des listes de membres du clergé "accusés de manière crédible", conformément aux recommandations du rapport du Grand Jury de Pennsylvanie.

Nous avons écouté la voix des victimes d'abus sexuels de mineurs au Canada. Les listes fournissant au public des informations sur ces hommes sont importantes pour la guérison. C'est ce qu'il convient de faire pour promouvoir la transparence et la responsabilité institutionnelles.

Les Jésuites au Canada ont l'intention de publier une liste d'accusés crédibles à la suite d'une vérification des dossiers personnels des jésuites et des archives du provincial, y compris les fiches individuelles, les dossiers des délégués et des consultants et la correspondance avec les autorités.

La consolidation des dossiers en vue de la présente vérification a commencé à l'automne 2019 et est en grande partie terminée.

Les auditeurs ont été engagés et équipés des locaux et du matériel nécessaires. On prévoit que les travaux commenceront concrètement en janvier 2020.

Quels sont les critères de la vérification ?

Au cours de nos conversations avec nos homologues américains, nous avons appris que certaines des listes américaines sont composées de membres du clergé qui ont été jugés et condamnés dans le cadre de procédures criminelles ou qui ont été accusés dans des actions où une indemnité a été versée en fonction du verdict d'un jury civil. En d'autres termes, les listes sont une consolidation des noms de personnes qui étaient déjà connues du public.

Les membres du clergé qui étaient décédés et incapables de se défendre ou de présenter leur version de l'histoire ne sont donc pas représentés sur de nombreuses listes américaines.

Aucun des Jésuites qui ont été accusés jusqu'à présent dans des procédures civiles n'avait fait l'objet de plaintes pour abus pédosexuels au cours de leur vie. C'est une conséquence tragique

de l'estime dont jouissait le clergé, du fait que les victimes ne se sont pas manifestées de peur qu'on ne les croie pas ou qu'il y ait des représailles.

Il est prévu que notre liste contiendra les noms des délinquants historiques, qu'ils étaient morts ou vivants au moment où les plaintes ont été déposées contre eux. Plutôt que d'utiliser des critères légalistes tels que " la prépondérance de la preuve ", la liste traitera des allégations où il semble plus probable qu'improbable qu'une infraction a été commise. Les critères qui seraient pris en considération comprennent les cas où un jésuite a été accusé par des paroissiens, des autorités civiles ou d'autres membres du clergé, même si aucune accusation ou action civile n'a jamais été intentée. Il peut également comprendre des preuves par oui-dire plausibles qui ne seraient pas prises en compte dans une procédure judiciaire.

Quels renseignements figureront sur cette liste ?

L'information qui sera éventuellement publiée comprendra des renseignements détaillés sur les affectations d'un jésuite accusé et les années qu'il a passées dans différentes communautés. Il comprendra la date de naissance, l'année où la personne est entrée dans la Compagnie de Jésus et la date à laquelle elle en est sortie ou qu'elle est décédée.

Il comprendra également une chronologie détaillée de leurs déplacements et de leurs affectations à n'importe quel moment dans le temps.

L'information publiée permettra aux communautés et aux supérieurs de différents endroits de déterminer si un délinquant a déjà été dans leur région et à quel ministère ou établissement il a été associé.

Les listes sont un document évolutif qui sera mis à jour au fur et à mesure que des renseignements supplémentaires seront présentés.

Qui effectue la vérification ?

Le rapport de vérification est commandé au King International Advisory Group, qui fournit des services indépendants d'examen de conformité à de nombreuses institutions canadiennes respectées.

Ils auront accès à tous les dossiers concernant les jésuites accusés, qu'ils aient été condamnés ou non ou qu'ils soient décédés au moment de leurs accusations. Aucune restriction n'a été imposée à leur accès à l'information ou aux conclusions.

Brian King, qui dirigera la vérification, est considéré comme l'un des plus éminents enquêteurs privés du Canada et possède plus de 30 ans d'expérience dans la réalisation d'examens internes indépendants.

Quand la liste sera-t-elle publiée ?

Au plus tard en janvier 2021. Étant donné que le projet implique l'examen et la numérisation manuels de milliers de documents et un champ de référence plus large que celui des États-Unis, nous espérons pouvoir disposer d'une vue d'ensemble d'ici la fin du premier trimestre de 2020.

L'audit devrait être achevé d'ici le troisième trimestre de 2020 et une liste de la version préliminaire pourra être publiée ultérieurement.

Cette date peut être sujette à changement, si le travail va plus vite que prévu.

Pourquoi commencez-vous ce processus maintenant ? Pourquoi pas plus tôt?

Le 1er août 2018, les anciennes provinces jésuites du Canada français et du Canada anglais ont été "supprimées" par la Compagnie de Jésus, et une nouvelle entité, les Jésuites du Canada, a été créée à leur place.

Cette refondation des jésuites au Canada a nécessité beaucoup de travail administratif au cours de la dernière année, y compris la consolidation d'anciens dossiers, la création de nouvelles politiques et procédures et la mise à jour des anciennes pratiques.

En même temps, les causes sous-jacentes qui ont conduit à une culture du secret et du camouflage sont profondes et complexes. Les révélations récentes sur les abus sexuels de mineurs par des prêtres conduisent à juste titre le Peuple de Dieu à souhaiter une plus grande responsabilité de la part de la direction de l'Eglise. Nous publions ces renseignements pour assurer ce genre de transparence. Nous considérons cette divulgation comme faisant partie de notre engagement à prévenir les abus.

Une fois que nous serons convaincus que nos obligations légales ont été respectées et que notre vérification est terminée, nous publierons les noms. Nous souhaitons nous assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations. En plus de l'intégrité, nous cherchons à agir rapidement et avec diligence.

Combien de jésuites ont été accusés d'abus pédosexuels de façon crédible depuis 1950 ?

Au moins 90% ou plus des plaintes déposées contre les Jésuites depuis 1958 concernent les actions de deux personnes identifiées : Le P. George Epoch et le F. Norman Hinton, tous deux actifs dans les Missions du Nord de l'Ontario.

Les plaintes qui concernent les actions des Jésuites dans les années 1950 ont trait presque exclusivement à des allégations historiques découlant des actions du personnel du *Spanish Indian Residential School*. Ces réclamations ont été réglées et les survivants ont été indemnisés en vertu de la Convention de règlement relative au *Spanish Indian Residential School*.

L'un des principaux objectifs de l'audit est de produire un résumé précis des personnes accusés de façon crédible qui permettra aux Jésuites de répondre à cette question et de publier une liste de réponses.

Combien de plaintes les Jésuites ont-ils reçues depuis 2000 ?

Depuis 2000, la Compagnie de Jésus a reçu environ 14 plaintes au Canada anglais et 4 ou 5 au Canada français. Cela comprend les questions relatives à des cas de non respect des limites personnelles et professionnelles et les allégations formulées contre des membres du clergé d'autres pays qui ont visité les provinces canadiennes.

Au cours des 25 dernières années, il n'y a pas eu d'accusations d'abus sexuels contre des mineurs qui n'étaient pas des allégations historiques.

Les Jésuites ont récemment été nommés défendeurs dans le cadre d'un recours collectif dans le Nord de l'Ontario, alléguant que d'autres membres de la Première nation de Wiikwemikoong n'ont pas été indemnisés dans les deux poursuites précédentes qui ont été réglées en 1993 et 2004.

Comment allez-vous assurer la transparence et la responsabilisation dans le traitement des cas d'abus à l'avenir ?

La Province des Jésuites du Canada a une politique de tolérance zéro à l'égard des cas de conduite inappropriée entre un jésuite et un mineur. Nos protocoles sont en place depuis des années. Elles comprennent un ensemble complet de procédures pour recevoir et traiter les allégations d'abus sexuels sur des mineurs. La politique comprend également des lignes directrices sur la réconciliation, la guérison, la responsabilisation et la prévention des futurs actes de violence.

La politique a été mise à jour et rendue publique cet automne, et des exemplaires en ont été distribués. Une référence en ligne sera bientôt affichée sur les sites Web des Jésuites du Canada. Le développement le plus substantiel, par rapport aux politiques passées, est l'ajout de textes visant à définir et à prévenir le harcèlement sexuel, qu'il s'agisse du harcèlement sexuel des adultes ou des enfants, des employés ou des paroissiens.

Elle comprend également des procédures strictes pour interdire le ministère à toute personne qui représente un danger pour les enfants, pour tendre la main aux victimes survivantes et pour tenir responsables ceux qui manquent à leur devoir sacré de protéger les personnes vulnérables. Toutefois, la publication et la mise en œuvre d'une telle politique ne constituent qu'une réponse partielle à la crise ; une transformation profonde s'impose.

Quelles mesures la Province a-t-elle prises pour s'assurer que ceux qui demandent à devenir membres de la Compagnie de Jésus sont aptes au ministère ?

Avant d'être accepté comme novice, un jésuite doit subir un examen approfondi, y compris un examen psychosexuel et un examen des médias sociaux, ainsi qu'une vérification approfondie de ses antécédents criminels.

Notre programme de formation favorise un développement sain tant au niveau de la vie spirituelle du jésuite que de sa santé psychosexuelle et de son bien-être. Les jésuites, à chaque étape de leur ministère et de leur formation, reçoivent une formation régulière sur la sécurité et l'environnement afin de promouvoir une conduite éthique dans le ministère et la sensibilisation et la sensibilité aux frontières professionnelles.

Que font les Jésuites du Canada pour s'attaquer aux causes de cette crise ?

Les Jésuites du Canada agissent à différents niveaux. L'objectif est à la fois de comprendre l'ampleur, la profondeur et les causes de cette crise et de prendre des mesures efficaces à court et à long terme qui favorisent une véritable transformation. Cela inclut :

L'écoute et la solidarité avec les victimes. Au-delà des procédures judiciaires, il y a la question de la réconciliation sincère et authentique avec les victimes. Écouter, c'est être attentif à la souffrance des autres, c'est entrer dans un processus de responsabilité et de solidarité qui conduit finalement à la conversion et à la transformation des attitudes, des comportements et des structures qui ont rendu possible les abus et ont refusé de reconnaître la souffrance et l'angoisse des victimes. Si nous ne le faisons pas, nous serons tentés de considérer les victimes, au pire, sur la défensive ou, au mieux, sans passion, comme un inconvénient à endurer. Oui, nous devons marcher vers l'avenir, mais nous devons le faire bras dessus bras dessous avec ceux qui ont été blessés.

Comprendre les causes systémiques de la crise. Au-delà des cas individuels, la crise vécue au sein de l'institution ecclésiastique a mis en lumière les problèmes structurels. La publication en février dernier d'un document de réflexion sur la tragédie de la crise des abus, utilisé par les jésuites et les collègues laïcs à travers le pays, vise à aider les communautés et les œuvres jésuites locales à s'engager dans un processus de conversion qui explore les causes systémiques, comme le cléricalisme, une mentalité patriarcale, une obsession pour la conservation institutionnelle et une insensibilité à la souffrance des victimes, et autres éléments qui favorisent une culture des abus de pouvoir, des dissimulations et un manque de responsabilisation.

Mise en œuvre des changements. Nous mettons en œuvre des changements à différentes étapes, depuis l'intégration et la formation des Jésuites au Canada jusqu'à leur travail. L'objectif est de promouvoir une réforme en profondeur de notre manière de faire les choses. Ces changements sont enracinés, par exemple, dans des idéaux d'égalité, de participation accrue des laïcs aux postes de direction, non seulement pour prévenir les abus, mais aussi pour promouvoir une culture de transparence et de responsabilité.

Comment puis-je signaler des allégations d'abus commis par un jésuite au Canada ?

La Province Jésuites du Canada de la Compagnie de Jésus prend au sérieux les allégations d'abus sexuels et enquêtera promptement et minutieusement sur chaque allégation et plainte qui lui est portée à son attention.

Si vous ou quelqu'un que vous connaissez avez été victime d'abus de la part d'un jésuite, vous êtes prié de signaler l'incident à l'organisme d'application de la loi ou de protection de l'enfance compétent dans le pays où il s'est produit.

Vous pouvez également communiquer avec la Province des Jésuites du Canada en communiquant avec William Blakeney, délégué pour des allégations d'inconduite à wblakeney@jesuits.org, ou par écrit aux Jésuites du Canada, 25, rue Jarry Ouest, Montréal, QC H2P 1S6.

Nous signalons également les accusations impliquant un mineur aux forces de l'ordre dans la juridiction où l'abus a eu lieu.